

Acteurs 🦦

11 avril 2017 **1°225**

O Green News Techno

START-UP -

Ecodrop veut mobiliser les déchets des petits artisans

Créée en septembre dernier et lauréate de l'appel à projets « Initiative PME - Recyclage et valorisation des déchets » (Ademe-Investissements d'avenir), la start-up Ecodrop a mis en ligne il y a quelques jours son application d'accompagnement des artisans du bâtiment dans la gestion de leurs déchets de rénovation. Un projet dont l'ambition affichée est de contribuer à atteindre l'objectif de 70% de valorisation pour les déchets du bâtiment en 2020, alors que ce taux n'est actuellement que de 45%. Et pour cela, Marie Combarieu et les deux autres cofondateurs d'Ecodrop se sont attaqués au cœur du problème qui est la lourdeur organisationnelle et le coût mal maîtrisé de cette gestion de déchets. Le sujet est particulièrement vrai pour les petits artisans, qui sont 300 000 en France à ne produire qu'une vingtaine de tonnes de déchets par an, répartis en multiples petits chantiers de rénovation dans l'année sur des territoires éclatés. Ils ne connaissent en général pas bien le réseau de déchèteries pouvant accueillir leurs déchets et encore moins les coûts (qui peuvent être très variables et qui sont difficilement négociables sur de très petits volumes), ce qui les gêne pour répercuter le service à leurs clients et les incite finalement à des solutions non réglementaires et préjudiciables à l'environnement. Ce gisement des très petits artisans représente

cependant 10 Mt/an. L'idée avec Ecodrop est donc de leur simplifier la vie et d'obtenir un service de déchèterie transparent et compétitif au niveau des prix en dépit des petits volumes. Sur l'application, en téléchargement gratuit pour l'artisan, ce dernier peut trouver immédiatement les déchèteries professionnelles de proximité (à moins de 10 min du chantier), avec les coûts de réception des différents déchets qui auront été négociés par Ecodrop. A l'arrivée à la déchèterie, l'artisan est identifié par son numéro Ecodrop et peut payer via l'application : ce qui simplifie les formalités administratives (faites une seule fois sur Ecodrop). L'artisan bénéficie alors de prix compétitifs, notamment pour ses DIB (déchets non dangereux), même avec des petits volumes, qu'il peut plus facilement répercuter sur sa prestation. En outre, il a une vision claire des prix en fonction des déchets et de leur état (mélangés ou triés), ce qui aussi peut être une incitation à une gestion de chantier différente. L'utilisation d'Ecodrop est donc un moyen simple de répondre aux obligations réglementaires, mais également stimulant dans la mesure où la fidélité de l'artisan est récompensée : un programme de fidélité récompense chaque utilisation d'Ecodrop (bons d'achats auprès de partenaires) et un kit de communication est fourni pour valoriser sa démarche auprès des clients.

Le service Ecodrop démarre actuellement en lle-de-France avec un réseau d'une trentaine de déchèteries professionnelles dont le maillage devrait progressivement se densifier. Les prochaines étapes de l'entreprise sont un déploiement du service dans d'autres grandes agglomérations nationales (Lyon, Bordeaux, Marseille...). La start-up a d'ailleurs déjà levé des fonds pour accompagner son plan de développement. Son financement opérationnel se fera quant à lui via une commission prélevée sur les paiements en déchèterie (tout en conservant un prix attractif pour l'artisan) et d'autres services en ligne, par exemple de visibilité des prestations des déchèteries partenaires. La montée en puissance rapide du service est donc primordiale, mais sera aidée sans aucun doute par les négociants en matériaux qui pourront trouver dans la promotion d'Ecodrop le moyen de répondre à leurs obligations réglementaires en matière de reprise des déchets du bâtiment (décret du mars 2016). Notons qu'Ecodrop travaille également au développement d'autres services, notamment un service novateur de collecte sur chantier, encore confidentiel mais dans le même esprit de compétitivité et de simplification de la gestion.